

NOTE D'ANALYSE

JUSTIFICATION D'EXTENSION DU PERIMETRE EN VUE DE LA PRESCRIPTION DE LA REVISION DE LA CHARTE 2030 -2045 DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Novembre 2024



Table des matières

Préambule.....	3
1. Les spécificités du territoire et ses enjeux	6
1.1 Le substrat gréseux, socle du territoire.....	6
1.2 La richesse et la diversité des patrimoines	8
1.2.1 Naturels	8
1.2.2 Culturels	13
1.2.3 Paysagers.....	15
1.3 Des ressources patrimoniales qui ont permis un essor industriel précoce, marquant encore aujourd'hui l'économie du Parc	17
1.4 Un territoire fragile, en marge des grands pôles de développement régional	18
2. Evaluation intermédiaire de la charte	19
3. Le périmètre d'étude	20
3.1 Historique	20
3.2 Les communes associées	22
3.3 Les villes-portes.....	23
3.4 Autres communes limitrophes.....	23
3.5 Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension.....	24
Conclusion.....	34

Préambule

Créé en 1975, le Parc naturel régional des Vosges du Nord est né de l'ambition de fonder les choix d'aménagement sur le respect des patrimoines naturels et culturels locaux, qui en sont le support et en constituent les limites. Présent à la fois en Moselle et dans le Bas-Rhin, il comporte aujourd'hui 111 communes et fait partie des six PNR que compte la région Grand Est (carte 1).

La charte du Parc constitue un projet global d'aménagement, de protection et de développement durable du territoire, à l'initiative des collectivités territoriales concernées. Elle indique les engagements des signataires qui, au travers de leurs compétences et responsabilités propres, mettent en œuvre les politiques, les programmes et les actions permettant d'atteindre les objectifs définissant :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, qui doit rester au cœur de ses projets, sans se limiter à la gestion des espaces protégés situés sur leur territoire, quand elle leur est confiée (sites Natura 2000, réserves naturelles, espaces naturels sensibles etc) ;
- La préservation de la qualité des paysages, dans le respect de la convention européenne du paysage et de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages ;
- L'aménagement durable du territoire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la promotion d'une agriculture durable.

Le classement du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été renouvelé pour la 3ème fois en 2014 pour une période de 15 ans jusqu'en 2029. La charte actuellement en vigueur arrive donc à échéance et doit être révisée, en vertu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui définit la procédure et les étapes de la révision de la charte et le renouvellement de son classement. Elle permet de reconduire cette reconnaissance nationale pour 15 nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'en 2045 pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

La révision de la charte est un processus visant à actualiser les orientations stratégiques et les dispositifs de gestion du Parc, en tenant compte des évolutions territoriales, environnementales, économiques et sociétales. Elle donne les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et fixe les objectifs à atteindre d'ici 2045 pour tous ceux qui se sont engagés.

L'élaboration de la nouvelle charte est assurée par le SYCOPARC, sous la responsabilité du Conseil Régional et en application du IV L. 333-1 du code de l'environnement. La prescription de la révision de la charte et la définition du périmètre d'étude nécessite une décision formelle du Conseil Régional (I de l'article R. 333-5 du code de l'environnement).

La présente note a pour objectif de faire un état des lieux des caractéristiques principales qui font du Parc naturel régional des Vosges du Nord un territoire riche et diversifié, afin de poser les bases du lancement de la révision de la charte du Parc qui devra être approuvée au cours de l'année 2030. Elle délimite également un périmètre d'étude adapté aux spécificités du territoire, qui servira de référence à la révision de la charte.

1. Les spécificités du territoire et ses enjeux

Les Vosges du Nord sont souvent décrites comme une « zone de contacts » où convergent plusieurs influences. Ces convergences déterminent la richesse et la diversité des patrimoines culturels du territoire :

- Zone de contacts des influences climatiques océanique et continentale, marquées par la présence de plusieurs espèces animales et végétales en limite de leurs aires de répartition ; l'amplitude thermique, caractéristique de ces climats, avec des étés très chauds et des hivers rigoureux, produit des milieux très spécifiques et riches, tels que les tourbières ;
- Un patrimoine culturel exceptionnel à la convergence de multiples influences : l'architecture marquée par l'utilisation des ressources naturelles et notamment le grès rose, le patrimoine archéologique, la langue et la culture régionale, les lieux de mémoire des grands conflits ;
- De nombreux équipements patrimoniaux dont huit musées de France sur des thèmes très variés (art et traditions populaires, industrie, châteaux, mémoire ...) ;
- Une tradition industrielle d'excellence marquée : industrie du fer autour du groupe De Dietrich, du verre et du cristal autour des entreprises Lalique, Meisenthal et St Louis, de l'extraction et de la transformation du grès, de l'exploitation et de la transformation du bois ;
- Territoire de limes et de frontières, dont l'histoire tumultueuse a laissé de très nombreux vestiges, des époques celtiques et gallo-romaines à la ligne Maginot, en passant par les périodes très riches du Moyen-Age et de la Renaissance.

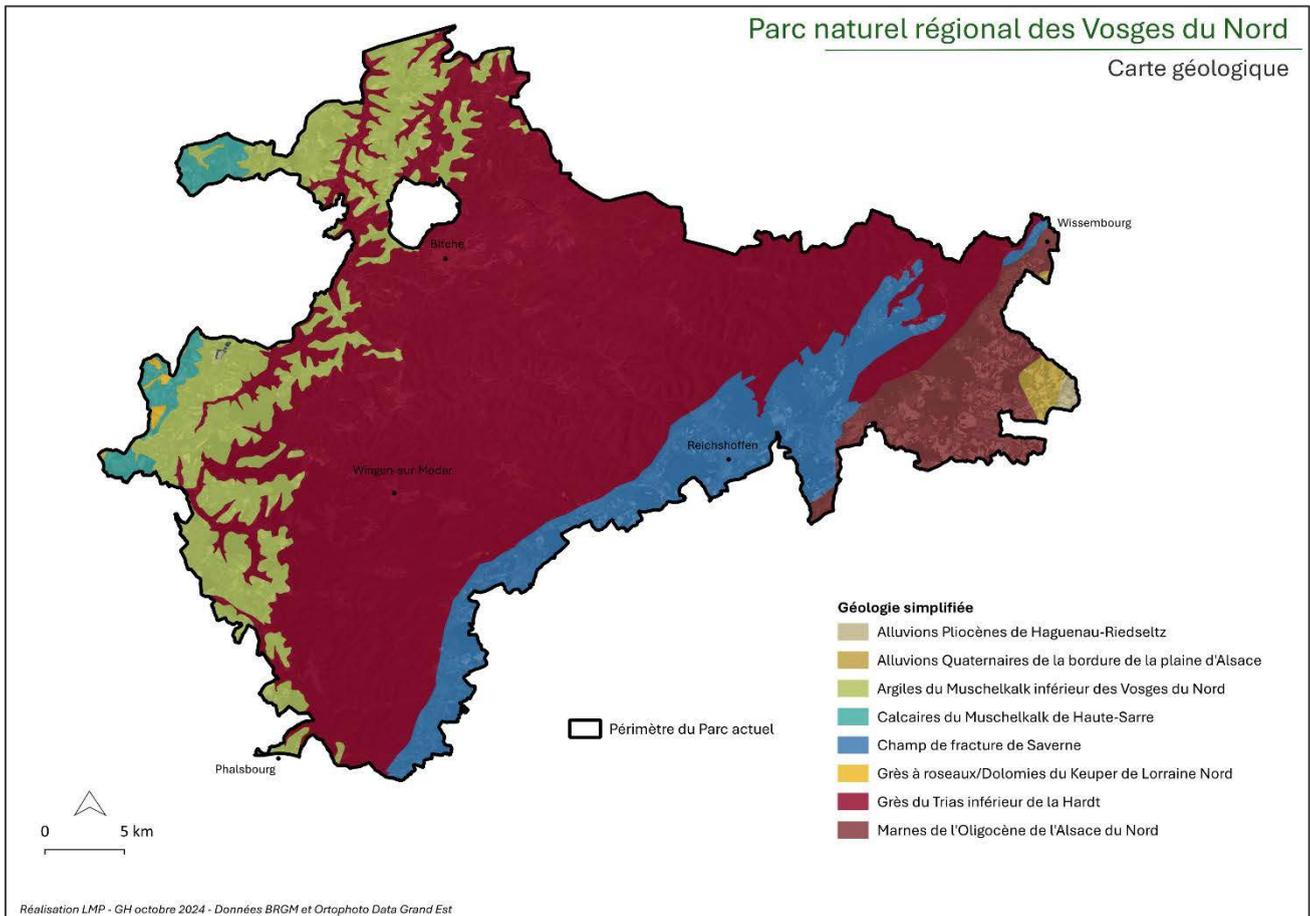
1.1 Le substrat gréseux, socle du territoire

Les Vosges du Nord constituent la partie septentrionale du Massif Vosgien. Plus des deux tiers du territoire reposent sur un substrat gréseux datant de 235 millions d'années qui détermine le type de végétation, l'hydrographie et les paysages. Ce socle gréseux se prolonge, au-delà de la frontière franco-allemande, dans le Pfälzertal. Il est l'architecte discret du paysage. Ses strates façonnent les sols, les reliefs et les rochers, créant une géologie unique. Cette base minérale influence profondément les milieux naturels, des vastes forêts de hêtres et de chênes aux cours d'eau, abritant une biodiversité riche mais fragile.



Grès des Vosges

Les reliefs, alternant collines douces et barres rocheuses abruptes, témoignent de la diversité des formes que peut prendre le grès. Cette roche sédimentaire a également marqué l'histoire de la région, servant de matériau de construction pour de nombreux édifices, des vestiges historiques aux constructions contemporaines. Cette homogénéité géomorphologique du territoire du Parc est délimitée, au sud-est, par le champ de failles du piémont alsacien et, à l'ouest, par l'affleurement du plateau lorrain (carte 2).



Carte 2 : Géologie du PNRVN

1.2 La richesse et la diversité des patrimoines ...

1.2.1 Naturels

Les milieux

Les Vosges du Nord offrent une mosaïque de milieux naturels exceptionnels, dont la forêt est l'élément dominant. Couvrant plus des deux tiers du territoire, elle est majoritairement composée par les hêtres, les pins sylvestres et les chênes.

Ces forêts, majoritairement jeunes (66 % du volume constitués d'arbres de moins de 45 cm), présentent une grande diversité d'essences (30 au total) et de structures. Les peuplements irréguliers, couvrant 15 000 hectares, sont particulièrement riches et offrent des habitats variés à la faune et à la flore.



Parcelle en libre évolution



Etang de Hanau – La Réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche

L'eau est également omniprésente et permet le développement d'une diversité biologique exceptionnelle. Le territoire abrite plus de 1 200 km de cours d'eau et près de 6 000 ha de zones humides : prairies hygrophiles, marais, tourbières, forêts alluviales... Ces milieux structurent et forgent le caractère des paysages.

Ces cours d'eau abritent de nombreuses espèces qui apprécient les eaux peu minéralisées, fraîches et bien oxygénées.



Ecrevisse à pattes rouges



Prairie naturelle

On retrouve également des milieux ouverts tels que les prairies et les vergers traditionnels, qui occupent environ un tiers du territoire. Ces espaces, souvent associés à des pratiques agricoles extensives, offrent des habitats pour une multitude d'espèces. Les prairies, en particulier, abritent une flore riche et variée, étroitement liée aux conditions locales et aux pratiques de gestion.

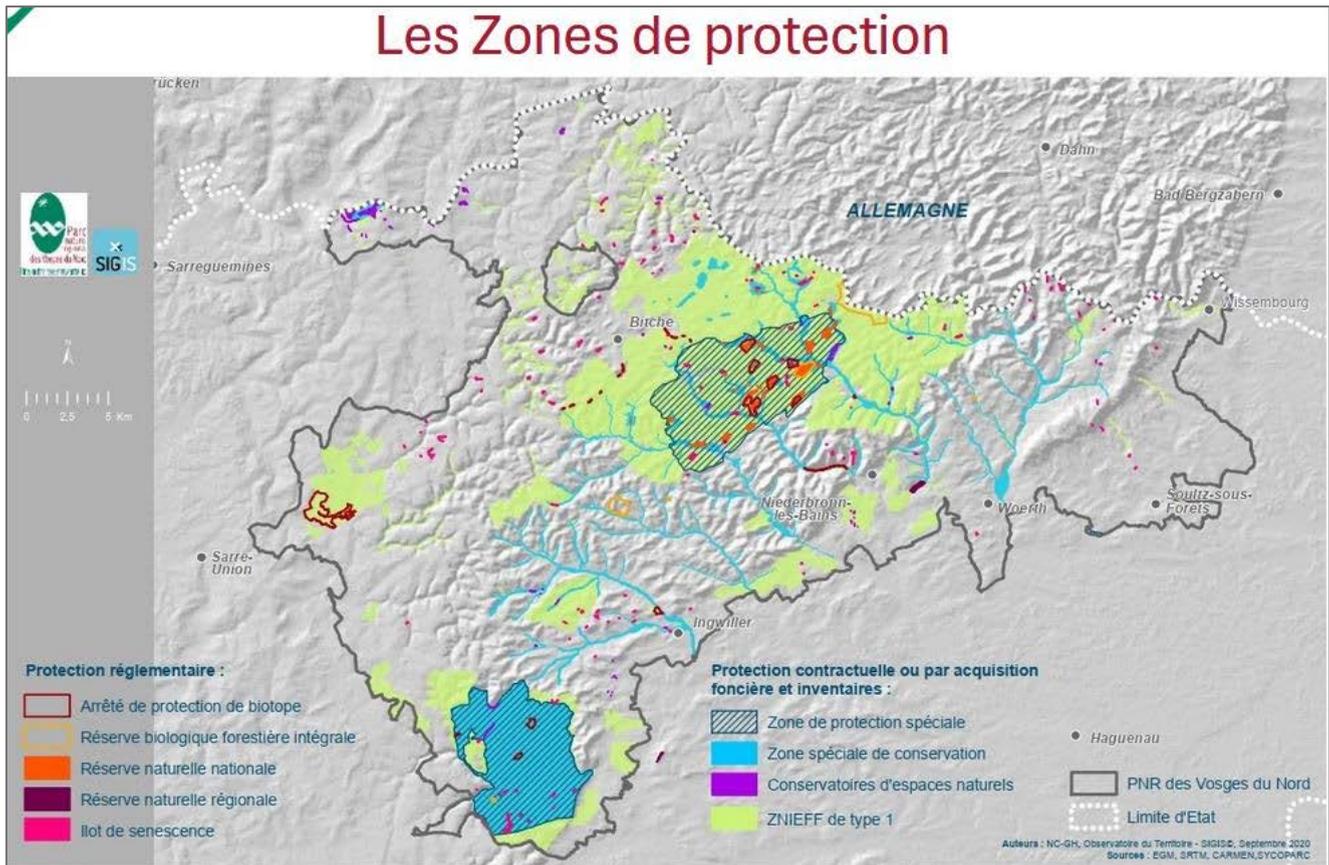
Enfin, les cultures, principalement céréalières, témoignent d'une activité agricole plus intensive. Néanmoins, la coexistence de ces différents milieux contribue à la richesse et à la singularité du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Les zones de protection

Afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés, différentes zones de protections ont été définies sur le territoire (carte 3) :

- La Réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche : dispersée sur 365 ha, elle abrite un ensemble unique de tourbières acides et de forêts humides, associées à des étangs et des falaises de grès rose. Ces tourbières, d'une grande rareté en Europe occidentale, hébergent une multitude d'espèces spécifiques et sensibles aux perturbations, comme les Droséras, la Canneberge, le Lycopode inondé et le Calla des marais. La réserve protège également une faune riche, comprenant notamment le Faucon pèlerin, la Chouette de Tengmalm, la Chevêchette d'Europe, la Bondrée apivore, le Canard colvert, la Pie-grièche écorcheur, le Martin-pêcheur d'Europe et le Pic noir.
- 12 arrêtés de protection de biotope et 576 ha classés en Réserve biologique intégrale dont une transfrontalière
- La Réserve naturelle régionale du plan d'eau de Reichshoffen qui présente une avifaune aquatique riche et variée : 130 espèces y ont été recensées dont le Grèbe huppé, le Bruant des roseaux et le Cuivré des marais.
- La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Les Zones Natura 2000 : elles représentent 21 230 ha répartis sur les secteurs amont de l'ensemble des cours d'eau appartenant aux bassins versants de la Moder et de la Sauer, le camp militaire de Bitche ainsi que les zones forestières situées autour de La Petite-Pierre et dans le Pays de Bitche.

- 41 522 ha de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1
- 83 000 ha de forêts et de milieux pré-forestiers
- 300 espèces de faune-flore remarquables



Carte 3 : Les zones de protection

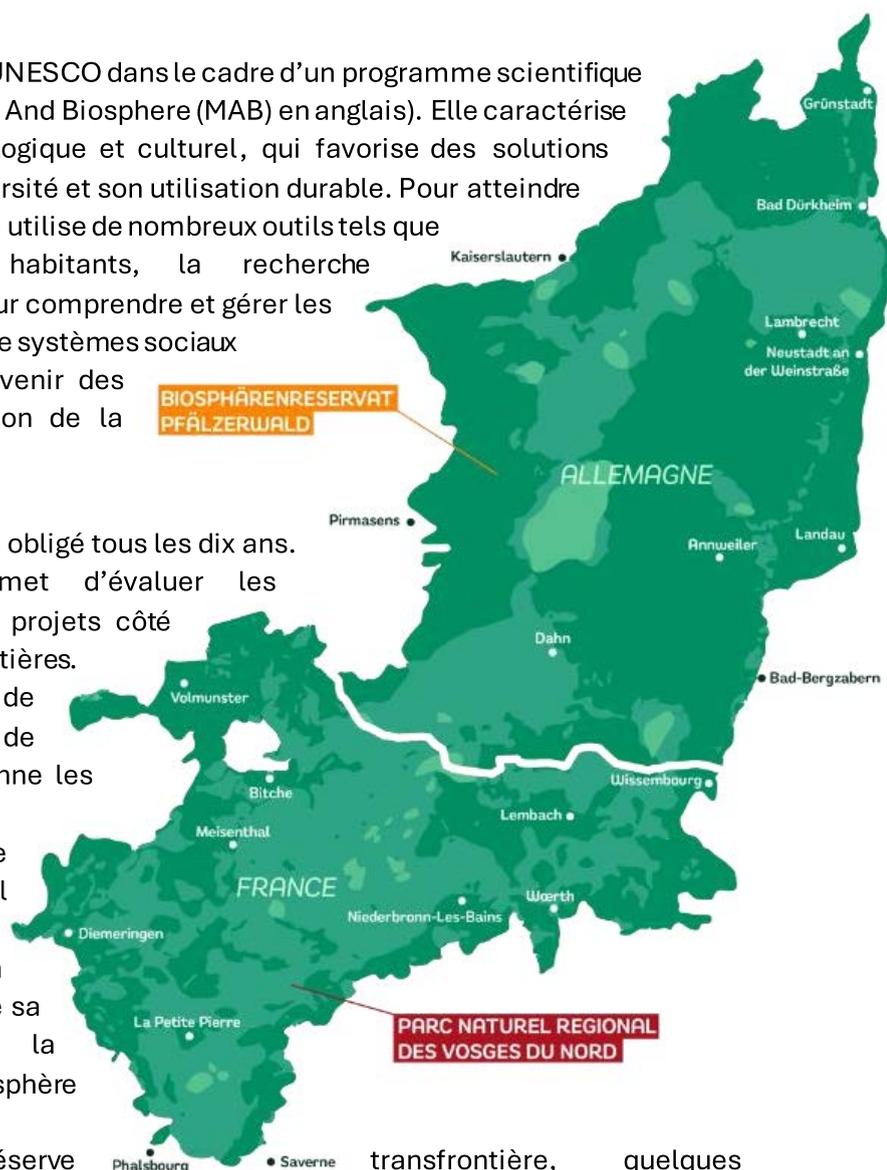
Reconnaitances internationales

Cette harmonie entre les humains et la nature a valu au Parc naturel régional des Vosges du Nord du Nord d'être reconnu internationalement par l'UNESCO en 1989 comme Réserve de biosphère. Associé à son voisin Allemand le Pfälzerwald en 1998, la Réserve de biosphère est par la suite devenue une réserve transfrontière.

Cette distinction est accordée par l'UNESCO dans le cadre d'un programme scientifique intitulé « Homme et Biosphère » (Man And Biosphere (MAB) en anglais). Elle caractérise un territoire riche sur le plan écologique et culturel, qui favorise des solutions conciliant la protection de la biodiversité et son utilisation durable. Pour atteindre ses objectifs, la réserve de biosphère utilise de nombreux outils tels que l'éducation, l'implication des habitants, la recherche interdisciplinaire et l'information pour comprendre et gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques ainsi que pour prévenir des conflits en matière de conservation de la nature.

L'examen périodique est un passage obligé tous les dix ans. Ce rapport très détaillé permet d'évaluer les connaissances scientifiques et les projets côté français, côté allemand et transfrontières. Il permet de vérifier que la Réserve de biosphère remplit les objectifs de développement durable et s'en donne les moyens.

C'est à l'unanimité et « sans aucune modification » que le Conseil international de coordination du programme MAB et de l'UNESCO a décidé le 17 juin 2022 à Paris, lors de sa 34^{ème} session, de reconduire la reconnaissance de la Réserve de biosphère



A l'échelle de la Réserve transfrontière, quelques projets phares ont particulièrement retenu l'attention du comité : la réintroduction du lynx boréal, la protection et gestion durable des forêts, des cours d'eau et zones humides, l'organisation de marchés transfrontaliers, les activités visant à faire participer les résidents au-delà des frontières ou encore les initiatives de recherche transfrontalières, comme le projet ECOSERV sur les services écosystémiques.

Cette reconnaissance internationale contribue au rayonnement et à la notoriété de notre territoire, mais elle est aussi un vecteur fort de communication. Elle scelle également une amitié franco-allemande qui a fêté ses 25 ans en 2023.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a également reçu en 2018 la labellisation « Liste verte des aires protégées et conservées », qui est accordée par les instances internationales de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Son renouvellement a été officialisé le 27 septembre 2024, pour 5 ans, jusqu'au 26 septembre 2029.

Le programme de la Liste verte de l'UICN vise à reconnaître et à accroître le nombre d'aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde.

Lancée officiellement en 2014, la Liste verte constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. Elle encourage une approche positive de la conservation, se positionne en contrepied de la Liste rouge des espèces et des habitats menacés de l'UICN.



L'objectif principal de la Liste verte des aires protégées et conservées est de contribuer à faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance de l'ensemble des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires.

Elle est à la fois une méthodologie et un label international fondés sur un standard international de durabilité. L'obtention du label est conditionnée par l'atteinte de 17 critères de qualité, déclinés en 50 indicateurs, durant une période d'engagement allant jusqu'à 5 années renouvelables, pendant laquelle le site candidat peut bénéficier d'appuis techniques.

Au-delà d'être une labellisation, la liste verte constitue une véritable démarche d'amélioration continue, qui permet de faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires. Elle vise donc autant à valoriser les sites les plus performants qu'à aider ceux qui n'atteignent pas les standards de qualité et peuvent recevoir un appui en s'engageant dans la démarche.

Ces distinctions viennent attester la bonne gestion et les richesses du patrimoine naturel du territoire. Elles confèrent aussi aux habitants et aux collectivités qui en ont la charge, une responsabilité de protection et de maintien de ces richesses, pour les générations futures.

1.2.2 Culturels

Depuis la préhistoire, les Vosges du Nord ont été le théâtre de multiples migrations. Les premières populations s'y sont installées dès le Néolithique. Par la suite, les Celtes, puis les Romains ont successivement marqué l'histoire de cette région. Ces derniers, notamment, ont apporté leurs techniques de fabrication de la céramique et du verre, comme en témoignent les nombreux vestiges découverts à Niederbronn-les-Bains.

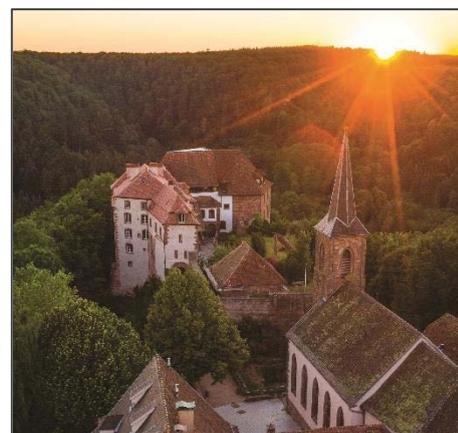
Au Moyen Âge et à la Renaissance, les échanges commerciaux et les migrations ont continué d'enrichir le patrimoine culturel des Vosges du Nord. Les grandes découvertes ont introduit de nouvelles plantes et épices, tandis que la Réforme protestante a attiré de nouvelles populations. La coexistence de différentes religions a été une caractéristique marquante de cette région. Catholiques, protestants et juifs ont vécu ensemble pendant des siècles, laissant des traces indélébiles dans le paysage et le patrimoine architectural. Les nombreuses synagogues et les cimetières juifs en sont un témoignage éloquent.



Habitat traditionnel des Vosges du Nord

Le patrimoine bâti, riche et diversifié, est également marqué par l'habitat traditionnel, qui tient une place prépondérante dans le paysage. La maison bloc et la maison cour, symboles de l'architecture rurale, sont omniprésentes dans les villages. À côté de ces habitats typiques, on trouve des bâtiments plus spécifiques, liés à l'exploitation des ressources locales, comme les fermes, les moulins ou les fours à chaux, qui viennent enrichir le paysage.

Ce patrimoine bâti, ainsi que la présence de nombreux monuments historiques et d'un patrimoine vernaculaire foisonnant, confère aux Vosges du Nord une identité forte et singulière. Les châteaux forts, les églises et les fermes anciennes témoignent de l'histoire riche de cette région, tandis que les éléments du petit patrimoine, comme les fontaines, les lavoirs ou les croix de chemin, racontent la vie quotidienne de ses habitants.



Château de la Petite Pierre

Pour faire découvrir ce patrimoine exceptionnel, un réseau de 41 équipements culturels a vu le jour. Musées, centres d'interprétation, sites archéologiques et espaces naturels protégés offrent au public la possibilité de découvrir l'histoire, la culture et la nature de la région.

Depuis 1994, le Parc met en œuvre un principe original, innovant et encore aujourd'hui unique en France : il porte un service de Conservation, basé sur la mutualisation des moyens des communes et communautés de communes, soutenu par l'Etat, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin. Des attachés de conservation et des chargés de mission dédiés à l'inventaire, au récolement ou encore des spécialistes de la médiation apportent une ingénierie technique dans la mise en œuvre des projets.

La Conservation des musées du Parc constitue un réseau de dix musées en milieu rural dont les objectifs sont la qualité des projets muséographiques, le travail sur les collections, leur connaissance et leur diffusion auprès de tous les publics.

La force de ce réseau s'appuie sur le subtil mélange entre l'engagement des bénévoles et l'accompagnement par les professionnels, dans le respect de la diversité des approches. Les résultats confirment que ce travail en réseau est une solution d'avenir pour les musées en milieu rural.

Ce réseau est le reflet de la richesse patrimoniale des Vosges du Nord avec des sites aux multiples facettes. Certains nous dévoilent l'histoire avec ses moments retentissants, notamment la guerre de 1870. D'autres donnent à voir la vie d'autrefois que ce soit à la campagne ou dans les petites villes. D'autres encore nous étonnent, de par leur singularité, découvrant un pan de l'artisanat ou de l'industrie locale.



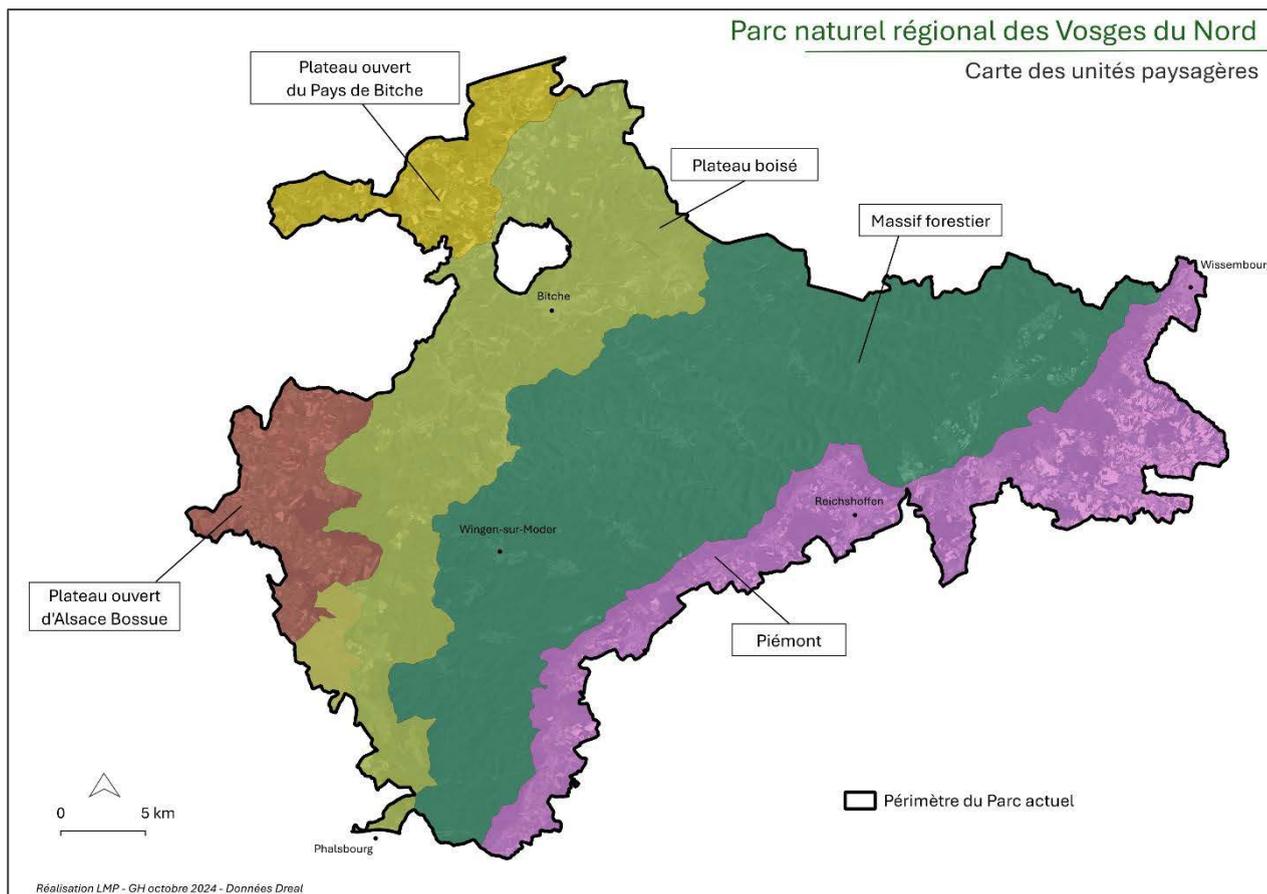
Festival Au grès du Jazz

Parallèlement, cette richesse se double d'une vie culturelle dynamique avec de nombreuses salles de spectacles qui proposent une programmation variée, adaptée à tous les publics, ainsi que des festivals qui rythment la vie locale. Les pratiques amateurs, qu'il s'agisse de musique, de théâtre ou d'arts plastiques, contribuent à l'animation des villages et des villes.

En résumé, les Vosges du Nord sont un territoire marqué par une histoire riche et complexe où se sont croisées de nombreuses cultures. Ce métissage a façonné un patrimoine exceptionnel, à la fois matériel et immatériel.

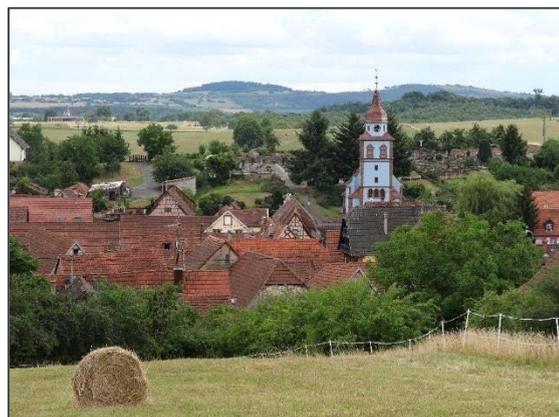
1.2.3 Paysagers

Le territoire présente quatre entités paysagères majeures : le piémont à l'est, le massif forestier et le plateau boisés au centre, et le plateau ouvert à l'ouest, divisé en 2 sous-unités : le Pays de Bitche et l'Alsace Bossue (carte 4).



Carte 4 : Unités paysagères du PNRVN

- Le piémont constitue la façade orientale du massif vosgien. Il est défini par une faille s'étendant de la Mossig au fossé de Lembach, où débouchent les rivières du massif. Les villages sont implantés soit sur le contrefort montagneux, soit en débouché de vallée. Dans le secteur de Hanau (SE), les villages présentent un patrimoine urbain important et l'étagement des usages du sol est encore bien lisible, avec de haut en bas : forêt, châtaigneraie, vergers/prairies, habitations et terres cultivées.



Weinbourg, Piémont de Hanau, crédits : Mairie de Weinbourg

Dans le Hochwald, le paysage est plus collinéen et agricole, avec une alternance de villages en position haute et basse, un patrimoine urbain riche et une présence encore forte des vignes et vergers. Le piémont abrite également quelques agglomérations plus importantes situées en débouché de vallée, où le paysage est un peu moins typique au regard de l'imbrication forte des différents usages du sol dans ces zones.



Piémont, colline sous Hochwald, Lampertsloch

- Au centre, le massif forestier constitue la zone paysagère la plus étendue du territoire et la moins densément peuplée. C'est un paysage forestier et montagneux, avec de nombreuses vallées et des faciès remarquables de falaises et pitons gréseux. Les villages sont majoritairement situés en fond de vallée, mais parfois aussi sur des pitons rocheux ou encore dans des clairières isolées. Le fossé de Lembach au nord est présente un relief plus doux, avec des villages situés dans des clairières visuellement isolées les unes des autres.



Massif forestier, fossé de Lembach, Wingen

- Le plateau ouvert, en façade ouest, présente un paysage de type collinéen très cultivé, avec un lien visuel fort entre certains villages et une forte proportion de vergers. Au niveau de l'habitat traditionnel, il faut distinguer le Pays de Bitche où les usoirs marquent l'identité des villages et l'Alsace Bossue, remarquable par ses fermes à schopf et ses linteaux de porte en grès sculpté.



Plateau ouvert, Pays de Bitche

- Le plateau boisé possède des caractéristiques communes à la fois au massif et au plateau ouvert, avec un taux de boisement relativement élevé et des plateaux cultivés. Les villages sont localisés en position dominante sur les plateaux ou en fond de vallée, avec des caractéristiques urbaines et architecturales souvent bien préservées, notamment en Alsace Bossue. A noter également la spécificité des villages industriels verriers et l'agglomération de Bitche et sa citadelle militaire.



Plateau boisé, Niedersteinbach. Emilie Fux

1.3 Des ressources patrimoniales qui ont permis un essor industriel précoce, marquant encore aujourd'hui l'économie du Parc

Le territoire connaît un essor industriel dès le XVIème siècle, corrélé à la présence abondante de ressources naturelles. En effet, la forêt, l'eau, le sable, les gisements de fer et de pétrole ont attiré de grandes industries qui, pour la plupart, sont encore présentes aujourd'hui :

- Extraction et transformation du grès (env. 250 emplois) ;
- Industries du verre et du cristal, dont les savoir-faire sont inscrits depuis 2023 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Cristalleries St-Louis, Meisenthal et Lalique et des entreprises de verre optique (env. 1.000 emplois) ;
- Industrie du fer autour du groupe De Dietrich (env. 400 emplois) ;
- Filière bois (env. 1500 emplois sur le territoire de la charte forestière).



Site verrier de Meisenthal

Si l'activité pétrolière a disparu dans les années 1960, elle trouve un prolongement potentiel dans les projets liés au thermalisme et à la géothermie.

Le développement touristique, quoique plus récent, s'appuie notamment sur la valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire. Depuis les années 1970, la volonté locale est de faire du tourisme un levier de développement, en s'appuyant sur les atouts naturels et culturels uniques des Vosges du Nord. Cette démarche vise à valoriser durablement ce patrimoine exceptionnel.



L'agriculture de production s'est concentrée, quant à elle, sur les terres plus riches du piémont et du plateau. Le projet du Parc, territoire patrimonial, est de mettre en œuvre les politiques susceptibles de soutenir ces activités traditionnelles, dont l'importance en termes d'emploi reste majeure.

1.4 Un territoire fragile, en marge des grands pôles de développement régional

Les réalités socio-économiques du Parc laissent apparaître de profondes disparités territoriales. Partie intégrante du massif des Vosges, le territoire est constitué majoritairement de zones montagneuses rurales qui connaissent un déclin démographique et économique accentué. Le "cœur du massif" est particulièrement touché : l'activité économique, essentiellement basée sur les petites entreprises artisanales, peine à maintenir la vitalité des bourgs. Parallèlement, l'érosion des services et des commerces dans ces zones rurales accentue le sentiment d'isolement.

Les pôles dynamiques de développement sont situés aux franges du Parc (gros bourgs aux débouchés de vallée, par exemple) et à sa périphérie, autour de Sarreguemines, Saverne ou Haguenau – Wissembourg ou même encore Strasbourg, induisant des flux importants des Vosges du Nord vers ces zones périphériques, en particulier en matière d'emploi.

Ces disparités sont exacerbées par les menaces du changement climatique qui pèsent sur le territoire : inondations, coulées de boue, augmentation du risque d'incendies et sécheresses se multiplient, mettant à mal les écosystèmes fragiles et les activités économiques locales. Ce contexte complexe souligne l'importance de trouver des solutions durables pour renforcer la cohésion territoriale, soutenir les économies locales et préserver ce précieux patrimoine naturel.

Face à ces défis, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, véritable puits de carbone, joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et contribue à atténuer ses impacts à l'échelle régionale. Pour pérenniser ce rôle et garantir la qualité de vie des habitants, il est indispensable de renforcer l'organisation collective et de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'habitat, des services et des offres culturelles, et c'est dans cette perspective que se justifie pleinement le renouvellement du classement du territoire.

2. Evaluation intermédiaire de la charte

L'évaluation à mi-parcours de la charte réalisée en 2021 a permis de mettre en évidence l'état d'avancement des objectifs de la charte en cours. De nombreux progrès ont été réalisés, témoignant de la réussite collective de certaines actions :



- La qualité de restauration des cours d'eau et la protection des zones humides et de leurs richesses.
- Les connaissances sur la forêt, notamment grâce à un suivi régulier et à un accompagnement personnalisé des gestionnaires forestiers.
- Le développement d'une filière bois locale, favorisée par la mise en place de la charte forestière, créant ainsi de nouvelles opportunités économiques.

Parallèlement, notre patrimoine culturel et paysager a été valorisé. Des initiatives comme l'aménagement du GR 53 au travers du Plan de Paysage et le soutien à l'éco-rénovation ont contribué à préserver notre territoire et à le rendre plus attractif.

La collaboration entre les acteurs locaux s'est renforcée, notamment entre les communes, les partenaires et les acteurs du territoire, favorisant une gouvernance efficace et une prise de décision partagée.

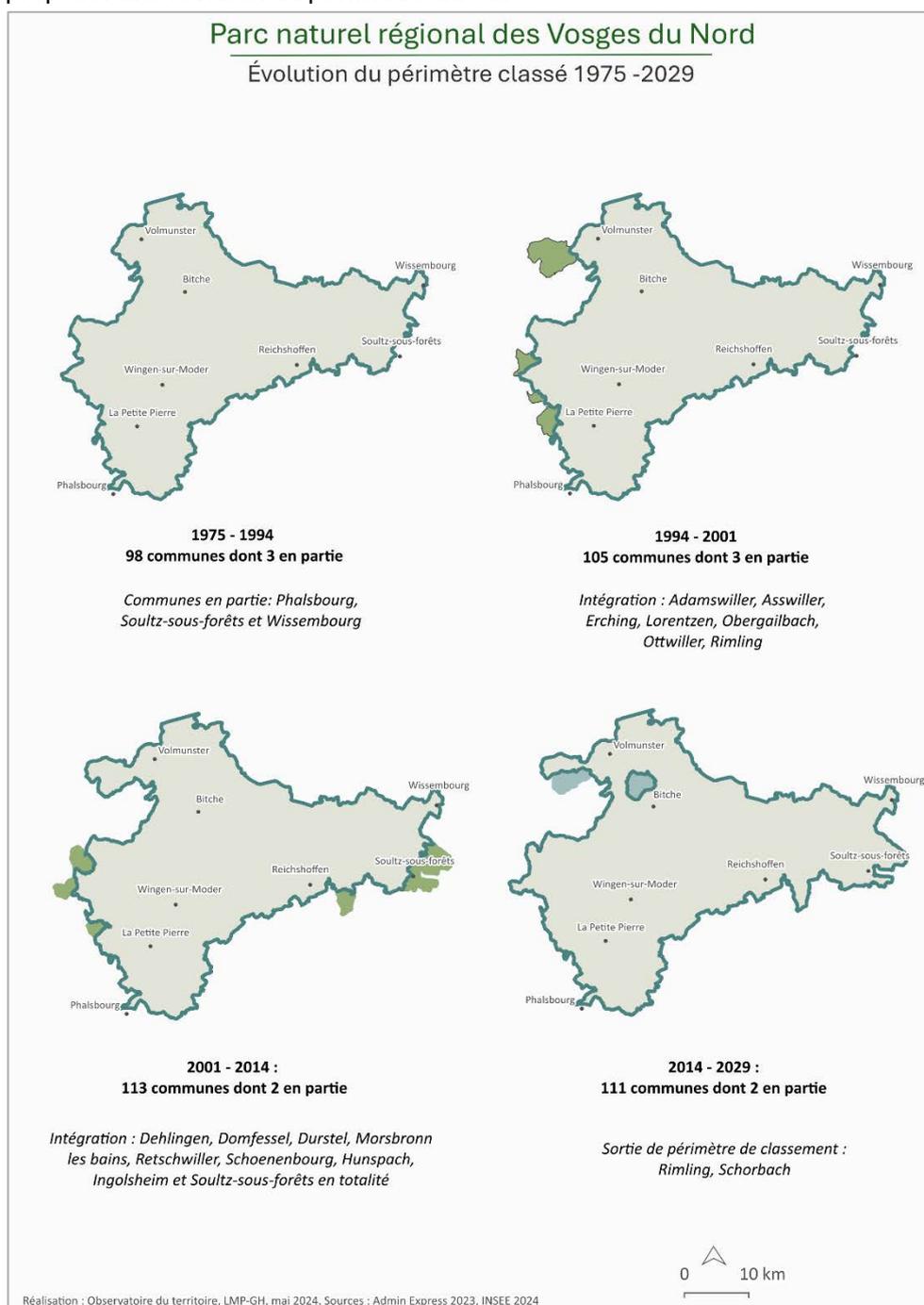
Cependant, la crise sanitaire a mis en évidence certaines fragilités, notamment dans le secteur culturel. Les musées, par exemple, ont souffert d'une baisse de fréquentation.

Les défis à venir sont nombreux : transition énergétique, changement climatique, enjeux agricoles... Il est essentiel d'adapter nos stratégies pour renforcer la résilience de notre territoire. L'implication citoyenne sera déterminante pour réussir cette transition et construire un avenir durable.

3. Le périmètre d'étude

3.1 Historique

Depuis sa première labellisation en 1975, le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord a évolué au cours des 3 révisions de charte qu'il a connues (carte 5). L'engagement de cette 4^{ème} révision est l'occasion d'à nouveau questionner ce périmètre et d'envisager l'intégration de nouvelles communes, répondant ainsi aux sollicitations exprimées par certaines d'entre elles. De plus, considérant l'évolution des périmètres des EPCI et la nécessité de maintenir une cohérence territoriale ainsi que de préserver les milieux naturels ordinaires, tout en répondant aux nouvelles pressions sur les zones agricoles et humides, il a été décidé de proposer une révision du périmètre du Parc.



Carte 5 : Historique de l'évolution du périmètre du Parc

3.2 Les communes associées

Lors de sa séance du 23 juin 2018, le Comité Syndical s'est positionné en faveur de la création du statut de « commune associée » afin de permettre à des communes situées en dehors du territoire classé du Parc naturel régional et sensibles aux orientations de développement de la charte du Parc d'adhérer au SYCOPARC.

L'adhésion d'une commune associée répond aux critères suivants :

- Cohérence territoriale de la commune par rapport au territoire classé du Parc ;
- Unité paysagère et patrimoniale : caractéristiques paysagères en adéquation avec les unités paysagères qui composent le territoire classé et ses structures naturelles de références ;
- Volonté de la commune de s'engager dans une démarche de développement durable (énergies renouvelables, production à partir des ressources locales, éclairage nocturne...);
- Engagement de la commune dans la mise en œuvre des orientations de la charte ;
- Richesses patrimoniales, paysagères, culturelles et architecturales de la commune : lien au patrimoine bâti représentatif des différentes unités paysagères, lien au patrimoine naturel spécifique du secteur (N2000 Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch).

Parmi-elles, 22 communes ont délibéré pour obtenir ce statut, dont 7 en Moselle :

- Achen,
- Bettviller,
- Gros-Réderching,
- Petit-Réderching,
- Schmittviller,
- Wiesviller,
- Woelfling-les-Sarreguemines,

et 15 dans le Bas-Rhin :

- Berg,
- Bischholtz,
- Drulingen,
- Gundershoffen,
- Mackwiller,
- Menchhoffen,
- Mietesheim,
- Mulhausen,
- Niedersoultzbach,
- Obersoultzbach,
- Oermingen,
- Schillersdorf,
- Uttenhoffen,
- Uttwiller,
- Voellerdingen.

Excepté Wiesviller, l'ensemble de ces communes a manifesté sa volonté de rejoindre le périmètre classé.

3.3 Les villes-portes

Six villes-portes bordent également le Parc : Bouxwiller (67), Saverne (67), Wissembourg (67), Sarre-Union (67), Phalsbourg (57) et Rohrbach-lès-Bitche (57).

Ce sont des communes à caractère urbain, situées à la périphérie immédiate du Parc et dont les domaines de collaboration privilégiés portent par exemple sur l'aménagement du territoire, l'aide à la protection des milieux naturels, la valorisation des patri moines, notamment dans le cadre de la politique des musées, la mise en œuvre du programme d'actions tourisme, l'action en milieu scolaire...

Deux d'entre elles ont manifesté leur volonté d'intégrer le périmètre classé du Parc : Bouxwiller et Rohrbach-lès-Bitche.

3.4 Autres communes limitrophes

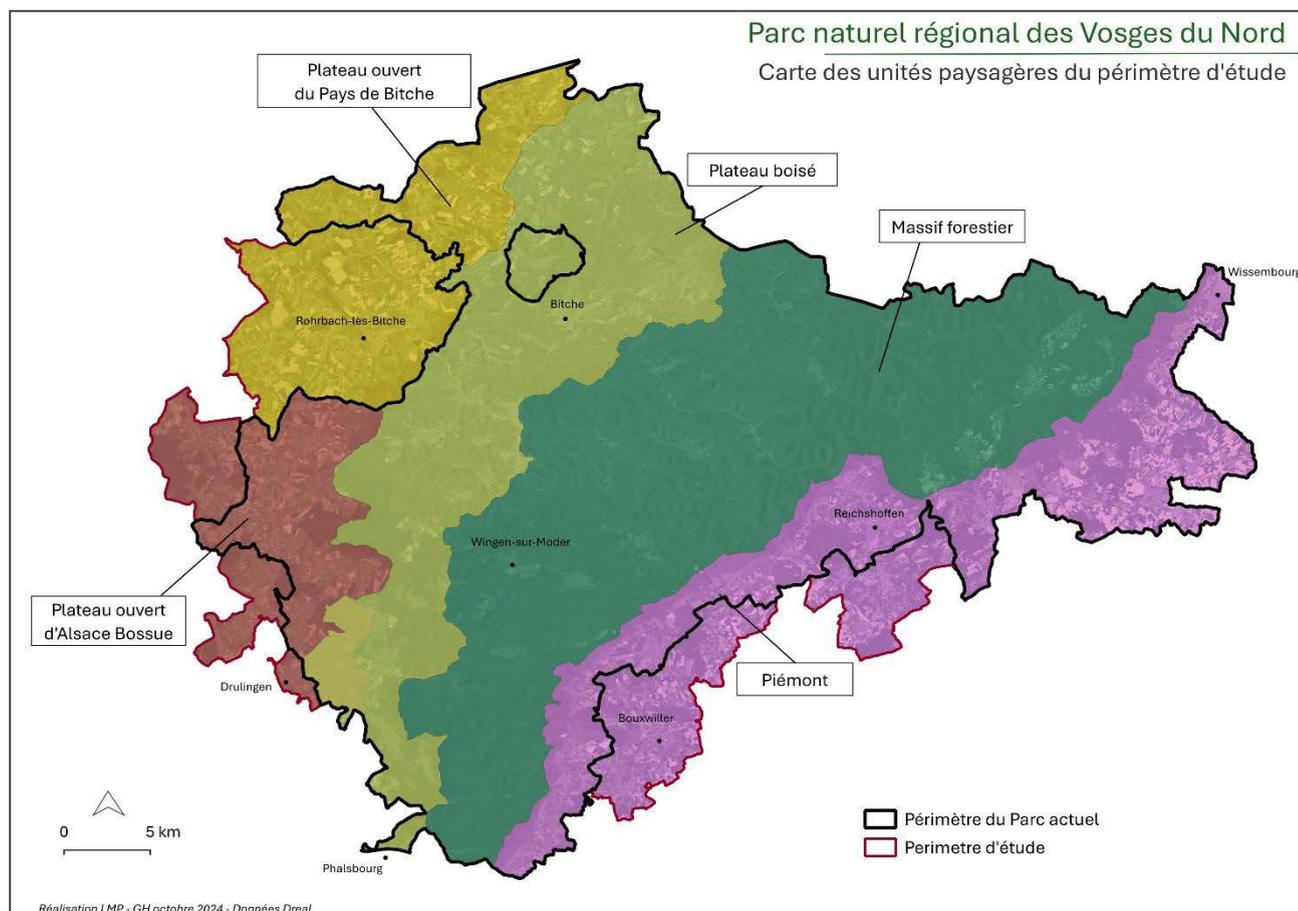
Au vu des enjeux identifiés sur les communes associées d'Alsace Bossue, du plateau lorrain mosellan ou du piémont, il semble cohérent de proposer à 4 autres communes limitrophes, possédant des caractéristiques similaires au territoire actuel, d'intégrer le périmètre d'étude :

- Bining (57),
- Etting (57),
- Gumbrechtshoffen (67),
- Rexingen (67).

Enfin, les communes de Schorbach et Rimling en Moselle restent dans le périmètre d'étude et pourront, si elles le souhaitent, réintégrer le statut de commune classée à la fin de la révision.

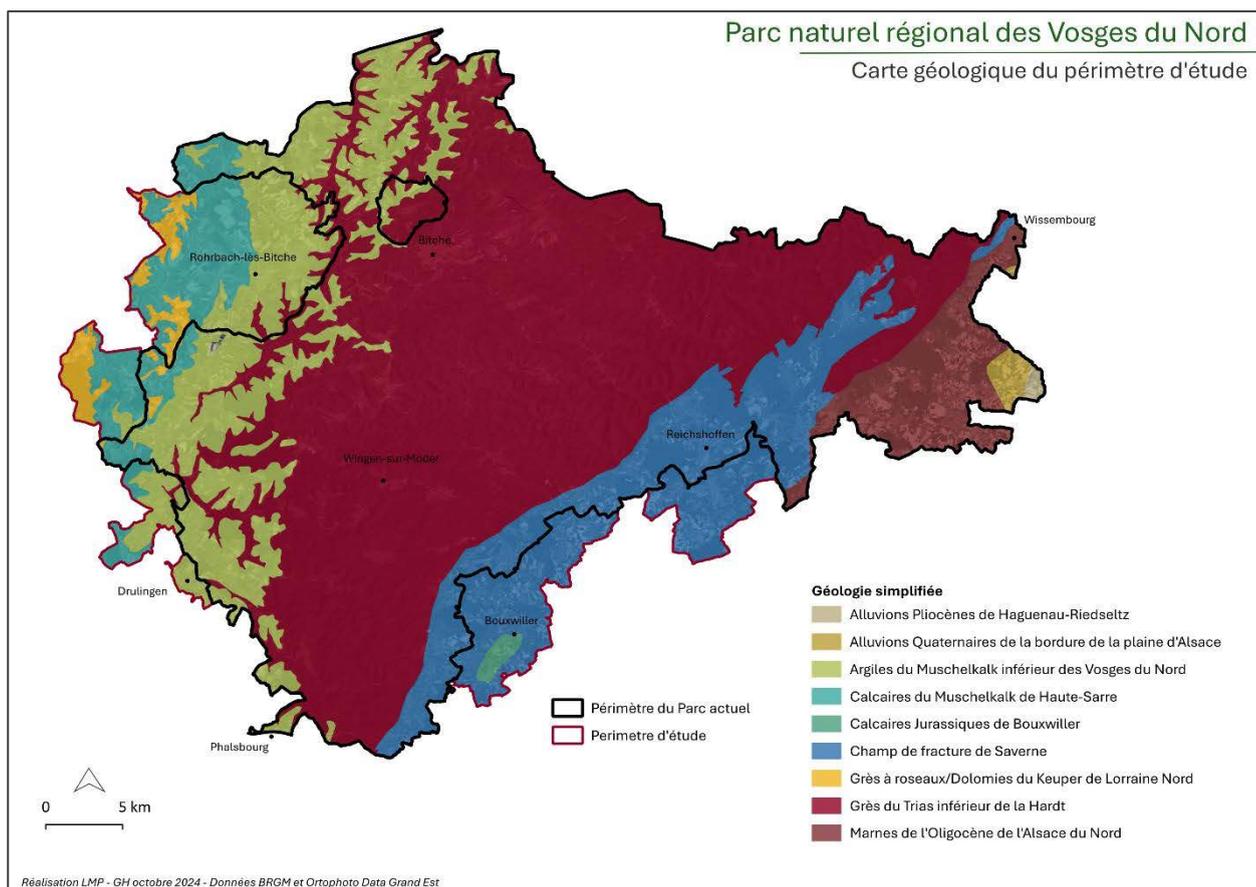
3.5 Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension

La délimitation du périmètre du Parc s'est appuyée sur une analyse approfondie des enjeux géographiques, patrimoniaux et paysagers du massif des Vosges du Nord. Les communes intégrées présentent une homogénéité paysagère avec le territoire classé actuel, les grandes unités paysagères étant similaires (carte 7).



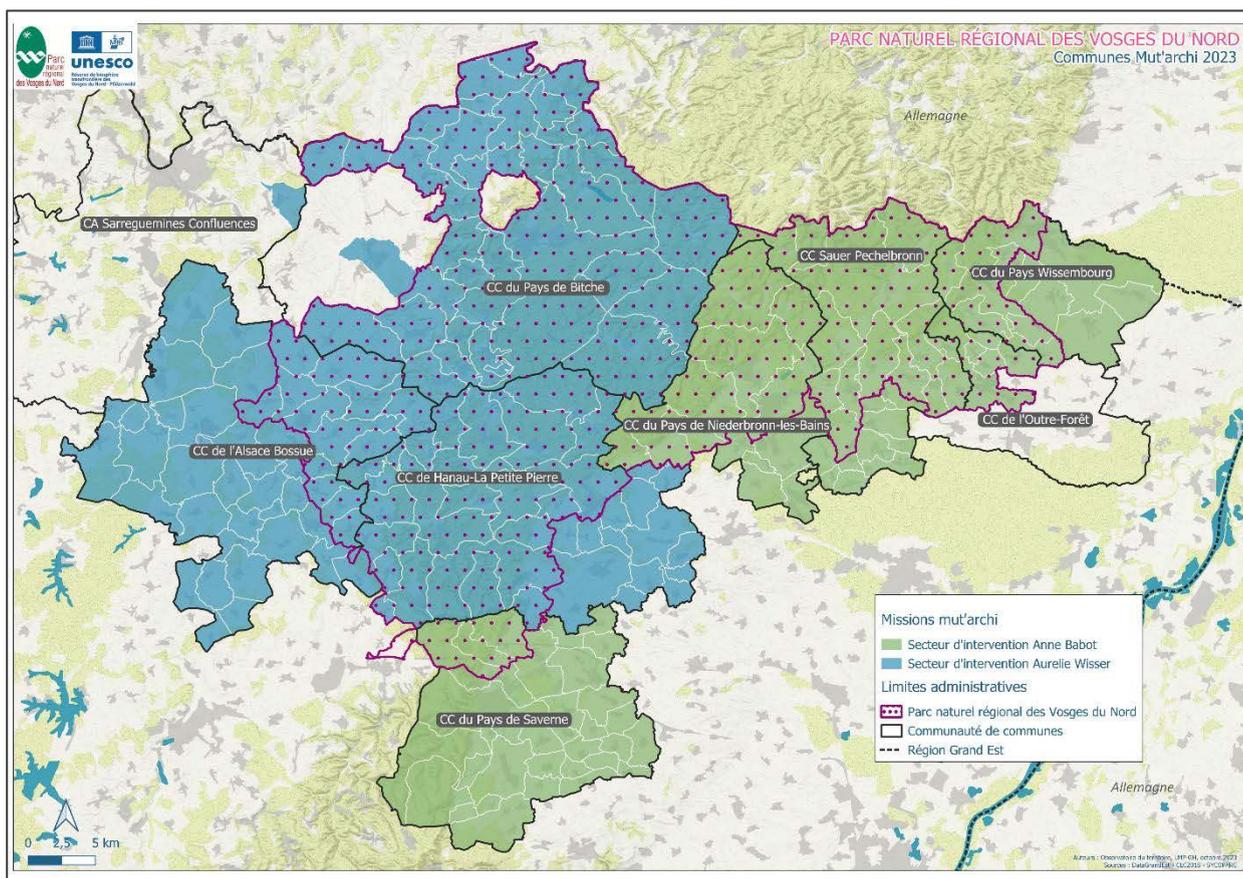
Carte 7 : Carte des unités paysagères du périmètre d'étude

La géologie reste également cohérente avec celle que l'on trouve sur les limites actuelles du Parc (carte 8). On retrouve en effet les argiles de Muschelkalk de Haute-Sarre et le Grès à roseaux/Dolomites du Keuper de Lorraine nord au niveau du plateau lorrain ainsi que le champ de fracture de Saverne au niveau de l'extension vers le piémont. Une particularité géologique vient cependant enrichir ce tableau : la présence des calcaires jurassiques de Bouxwiller, au niveau de la colline du Bastberg, classée réserve naturelle régionale.



Carte 8 : Carte géologique du périmètre d'étude

Le périmètre a également été déterminé en tenant compte de la capacité pour le SYCOPARC à conduire des projets avec la même disponibilité pour les communes, les communautés de communes et les autres partenaires. Plusieurs projets sont déjà en place au-delà des limites du Parc, tels que les conseils architecturaux Mut'archi (carte 9), dont l'objectif est d'aider à préserver et à valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale en accompagnant les projets, en développant l'activité économique et la connaissance autour du patrimoine bâti.



Carte 9 : Périmètre d'intervention Mut'archi

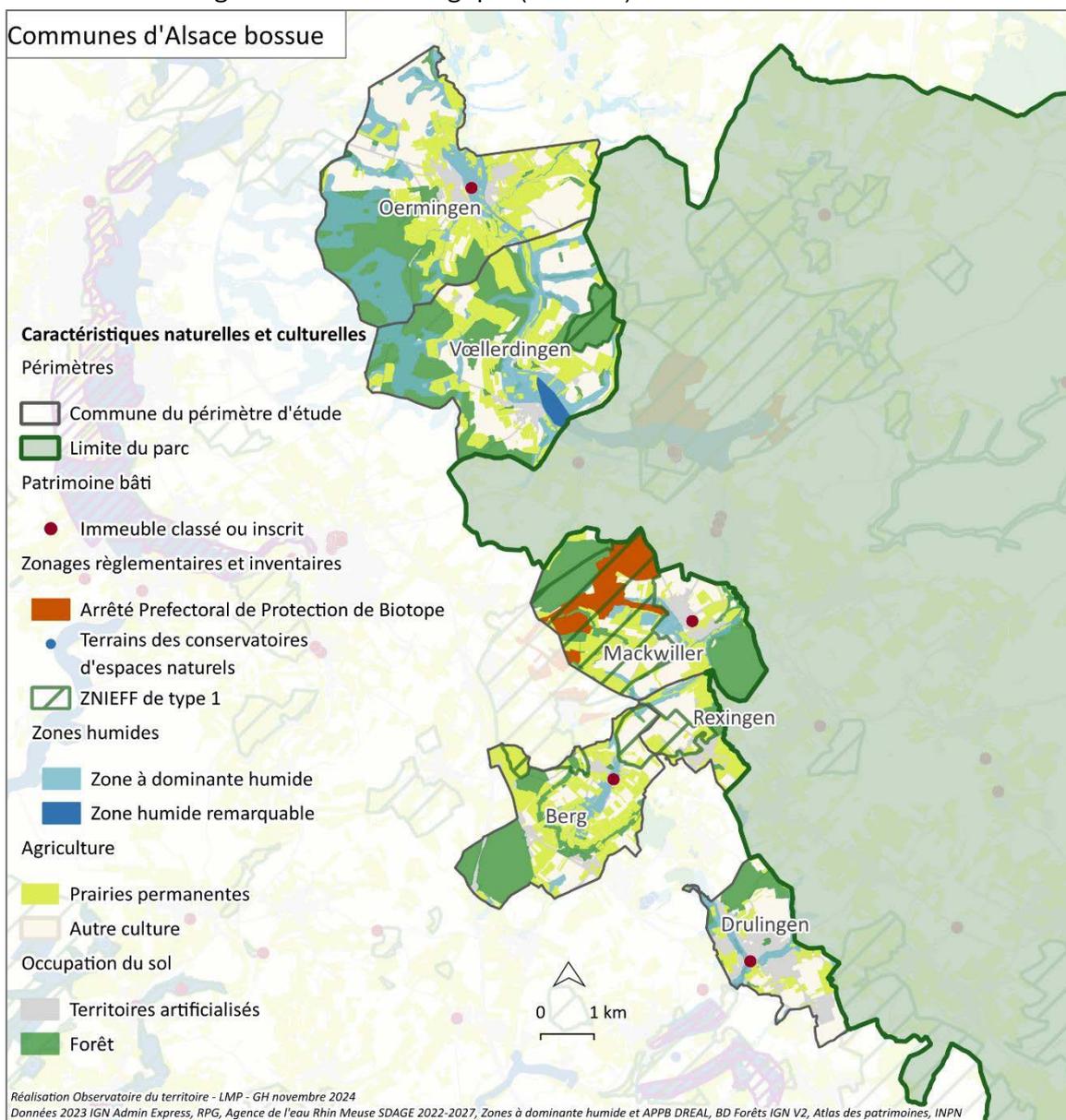
Par ailleurs, un programme de plantation de haies, vergers et de restauration de mares a également été initié sous l'impulsion du Parc dans les communes associées du Pays de Bitche. Ces milieux créés ou favorisés par l'action des habitants permettent de relier entre eux les grands réservoirs de biodiversité de la région : massif des Vosges du Nord, vallée de la Sarre, pays des étangs et Bliesgau. Ils constituent de véritables corridors écologiques et leur maintien, voire leur restauration, permet à de nombreuses espèces animales de se nourrir, se déplacer et se reproduire en toute sécurité.

L'ingénierie du SYCOPARC a également été mobilisée entre 2020 et 2024 afin d'accompagner la Communauté de Communes d'Alsace Bossue à mettre en œuvre l'ensemble des actions d'animation nécessaires à la préservation du site Natura 2000 ZSC, vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff Bas-Rhin, démontrant ainsi sa capacité à mener des projets au-delà du territoire classé. Depuis 2024, la gestion du site a entièrement été transférée au SYCOPARC.

Les communes du périmètre d'extension du plateau lorrain d'Alsace Bossue

Les communes du plateau lorrain d'Alsace Bossue appartiennent à l'unité paysagère du plateau ouvert. Elles se caractérisent par un paysage agricole ouvert et vallonné, dominé par les cultures extensives, les prairies permanentes, les pâturages et les vergers. Le paysage n'y est cependant pas monotone, grâce à la présence de très nombreux petits éléments tels que des arbres isolés et les vergers hautes tiges traditionnels péri-villageois. Les villages y sont la plupart du temps rassemblés autour d'un clocher, en contrebas d'un relief.

Ce territoire présente un fort intérêt naturel, comme le confirment la présence de plusieurs inventaires faunistiques et floristiques (Znieff de type 1) et les zonages réglementaires tels que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la commune de Mackwiller, recensant plus d'une centaine d'espèces et milieux protégés. Des zones humides ordinaires et remarquables, notamment dans la vallée de l'Eichel et le marais de Gungwiller, complètent ce patrimoine naturel d'une grande valeur écologique (carte 10).



Carte 10 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Alsace Bossue

Le riche patrimoine architectural de ces communes est caractérisé par les maisons blocs à *schopf*, que l'on retrouve également dans les communes ouest du Parc. De forme simple, la maison bloc est un parallélépipède allongé, surmonté d'une toiture à deux pans.



En Alsace Bossue, elle se développent en longueur, principalement le long de la rue et disposent d'un *schopf* moins pentu que dans d'autres secteurs. Seule présence du bois en façade, cet appentis empiète sur l'usoir. Sa fonction est de protéger l'entrée de la grange, de stocker le bois de chauffage et les outils. L'espace créé devient une cour couverte dédiée au travail extérieur. Ce type d'extension se serait développé au XIXème siècle, répondant à la nécessité d'agrandir les surfaces de stockage et de remisage de l'exploitation. Le travail remarquable des tailleurs de pierre, principalement sur les encadrements de porte, caractérise ces constructions.



Enfin, plusieurs sites inscrits et classés présents sur ces communes témoignent de leurs valeurs historiques et architecturales. On peut notamment y observer les thermes gallo-romains de Mackwiller, l'église protestante de Berg, le Domaine de Drulingen ou encore la mairie d'Oermingen.

Ces communes connaissent les mêmes évolutions et dynamiques que leurs voisines situées dans le périmètre classé du Parc. En effet, les granges, de par leur volume, offrent un potentiel de renouvellement urbain et de densification des centres urbains, tandis que les remembrements menacent de faire disparaître les arbres fruitiers, la ripisylve avec ses remarquables saules têtards, et le petit patrimoine rural (haies, terrasses, arbres isolés) qui caractérisent ce paysage. Autrefois surnommé "heckeland", pays des haies, le secteur a perdu une grande partie de ce patrimoine.

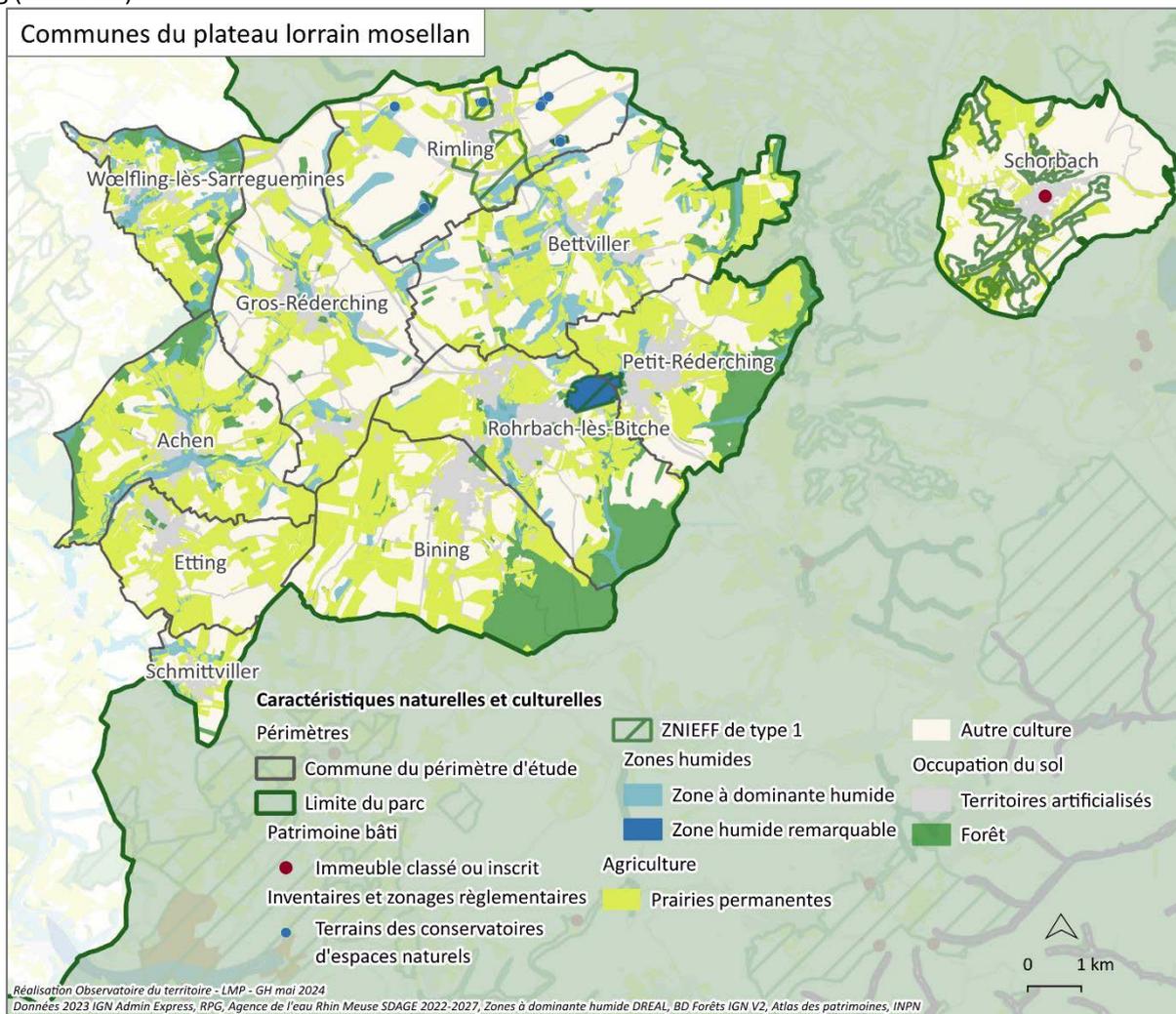
L'agriculture raisonnée, bien présente, confère au paysage des qualités exceptionnelles. Les vergers, bien que nombreux, y souffrent d'un entretien inégal.

Les communes du périmètre d'extension du plateau lorrain mosellan

Les communes du plateau lorrain appartiennent également à l'unité paysagère du plateau ouvert. Elles se caractérisent donc par un paysage dégagé, marqué par des prairies permanentes, des pâturages, des haies, des vergers mais aussi davantage de cultures intensives qu'en Alsace Bossue.

Elles abritent par ailleurs de nombreuses zones humides, dont la zone humide remarquable des prairies de Rohrbach-lès-Bitche, qui s'étend également sur le banc communal de Petit-Réderching.

On y retrouve aussi des Znieff de type 1, comme celle du ruisseau de Werschingenthal à Rimling (carte 11).



Carte 11 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Plateau lorrain mosellan

A l'instar des communes d'Alsace Bossue, de nombreux bâtiments sont datés d'avant 1948. L'architecture vernaculaire des communes du plateau ouvert mosellan est essentiellement composée de maisons blocs linéaires, se développant en profondeur. La maison présente sur la rue une façade principalement simple : habituellement un rectangle allongé dont le toit à faible pente est souvent recouvert de tuiles canal. Le toit peut être asymétrique en raison d'extensions sur l'arrière du bâtiment. La pierre de taille, moins ouvragée, reste présente sur la façade principale.



On y retrouve également des reconstructions d'après-guerre, caractérisées par la suppression de la mitoyenneté, la mise en valeur des entrées et la purification des façades de tout pastiche. L'objectif est de privilégier les jeux de matériaux et de volumes.



Le paysage est également marqué par la présence des ouvrages militaires de la ligne Maginot, conçus pour protéger la France d'une invasion allemande, et qui ont profondément marqué le territoire. Si certains ouvrages ont laissé des traces importantes sur le paysage, d'autres se sont intégrés de manière plus discrète. Aujourd'hui, la ligne Maginot constitue un élément du patrimoine local, à la fois historique et naturel.

Le plateau lorrain connaît aujourd'hui une dynamique de péri-urbanisation et voit émerger une multiplication de lotissements, d'autant plus, à proximité des axes routiers principaux. On retrouve dans les villages de nombreuses maisons à rénover, voire vacantes. Le développement des zones d'activités économiques ces dernières décennies a également profondément impacté le paysage de ce secteur.

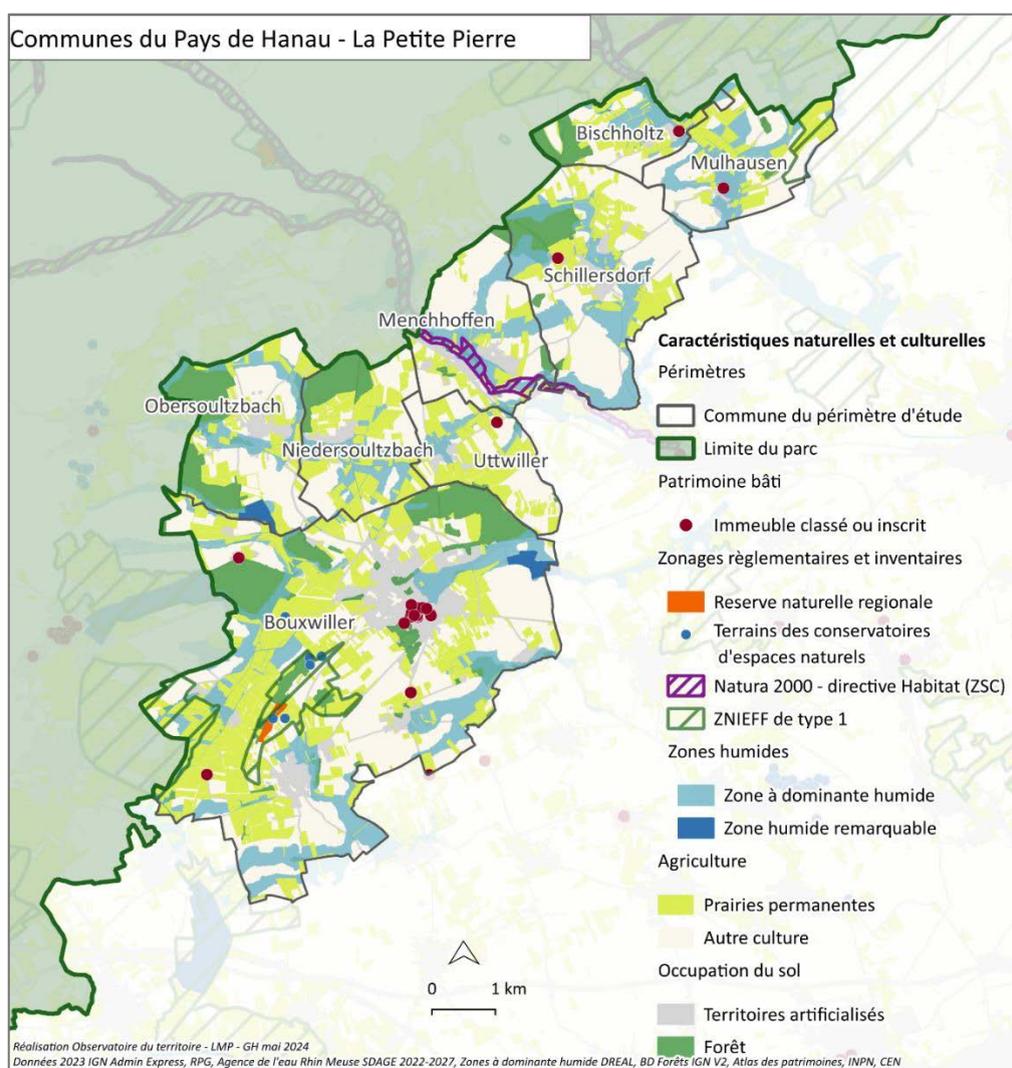
Le potentiel de renouvellement urbain et de densification des centres, lié aux volumétries existantes (notamment les granges), est très fort. Les remembrements ont entraîné une importante diminution des arbres fruitiers et du petit patrimoine rural (alignements de bords de route, arbres fruitiers isolés en plein prés, etc.) qui font la qualité de ce paysage. Il reste des reliquats à préserver absolument. Les sorties d'exploitations agricoles des cœurs de villages se sont faites de manière opportuniste, sans intégration de principes paysagers spécifiques. Il reste quelques exploitations pour lesquelles il faudra un accompagnement et une attention particuliers.

Les communes du périmètre d'extension du piémont de Hanau

L'unité paysagère du piémont de Hanau se distingue par un paysage collinéen, marqué par une rupture forte et nette entre la moyenne montagne forestière et la plaine agricole. Il s'agit de la façade orientale du massif montagneux, définie par une faille principale, qui s'étend depuis la Mossig jusqu'au Fossé de Lembach. L'agriculture axée sur la polyculture et l'élevage, plus céréalière sous le Hochwald, se situe en plaine sur les sols les plus riches. Les vergers traditionnels et les prairies en sont des éléments structurants et la forêt occupe les versants, sur les sols plus pauvres. Les essences naturelles dominantes sont le chêne, le hêtre et le charme.

C'est un environnement riche et varié, comprenant de nombreuses zones humides, dont les marais de Bouxwiller et les prairies d'Obersoultzbach. La zone Natura 2000 Moder et affluents, située à Menchhoffen et Schillersdorf, abrite une diversité de formations forestières humides et d'espèces rares et protégées.

La réserve naturelle régionale de la colline calcaire aride du Bastberg à Bouxwiller préserve des pelouses sèches, habitat de nombreuses espèces protégées. Enfin, plusieurs Znieff de type 1, comme celle du bois d'Uhrwiller et ses environs, complètent ce patrimoine naturel d'une grande valeur écologique (carte 12).



Carte 12 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Pays de Hanau

Les villages de ce secteur possèdent une forte spécificité urbaine et un important patrimoine architectural marqué par l'utilisation du grès rose. Leurs morphologies sont variées et dépendent de leur vocation (industrielle, agricole, viticole). On y retrouve de nombreuses maisons cour, caractérisées par une fermeture de la cour sur les 4 côtés. Celle-ci est close par des bâtiments sur trois côtés et par un porche comprenant la porte piétonne et la porte charretière côté rue.



Le centre historique de Bouxwiller est classé au titre des abords de monuments historiques et l'église de Mulhausen bénéficie également d'une protection patrimoniale. Les espaces entre les villages sont ponctués par des éléments du petit patrimoine, tels que les bancs reposoirs napoléoniens ou les maisons de gardien de vignes, qui contribuent à la richesse du paysage et à l'identité de la région.

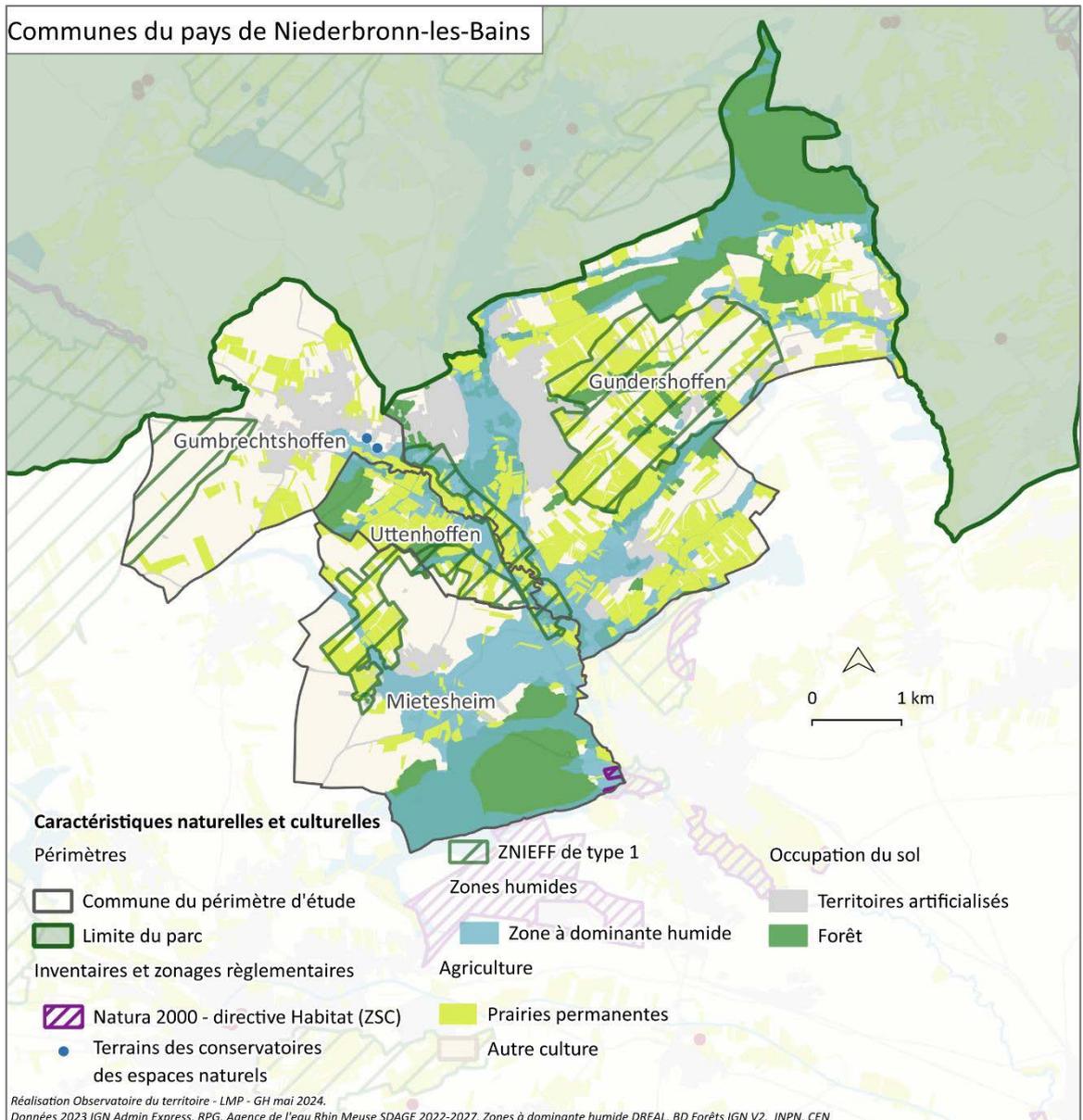
Les dynamiques de ces communes sont les mêmes que l'on peut rencontrer sur les communes Parc voisines: le renouvellement urbain est dynamique dans cette zone, mais cohabite avec des maisons anciennes, souvent patrimoniales, laissées à l'abandon. Cette dualité, associée à une banalisation des nouvelles constructions, risque de dénaturer l'architecture caractéristique des centres anciens.

Parallèlement, l'attractivité croissante de la région engendre un risque d'étalement urbain, voire de conurbation. L'implantation de nouvelles zones résidentielles, artisanales ou industrielles modifie profondément les paysages villageois, parfois au détriment de l'harmonie générale. Des aménagements non adaptés à la topographie, comme les remblais et déblais, accentuent ce phénomène.

Les vergers, omniprésents, sont essentiels à l'identité paysagère de cette région. Leur transition progressive vers la forêt structure le paysage et marque son caractère, même lorsqu'ils sont en friche.

Les communes du périmètre d'extension du Pays de Niederbronn-les-Bains

Appartenant également à l'unité paysagère du piémont, ces communes se caractérisent par un paysage collinéen. On y trouve de nombreuses zones humides et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, comprenant de nombreux prés-vergers qui associent prairies et arbres fruitiers à haute tige. On y trouve également une zone Natura 2000, ZSC Massif forestier de Haguenau, à Mietesheim, ainsi que des terrains des conservatoires des espaces naturels situés en zones humides (carte 13).



Carte 13 : Caractéristiques naturelles et culturelles des communes du périmètre d'extension : Pays de Niederbronn-les-Bains

Le patrimoine architectural de la région est également marqué par l'utilisation du grès rose, conférant aux villages un cachet unique. On peut également y retrouver des maisons cour disposées en L, ouvertes à la vue et à la vie sociale, avec des murs de clôture bas. À Gumbrechtshoffen, ce patrimoine bâti est particulièrement bien préservé, avec une forte proportion de bâtiments datant d'avant 1948. Toutefois, l'expansion des zones d'activités économiques ces dernières décennies dans ce secteur pose la question de l'équilibre à trouver entre développement économique et préservation du cadre de vie, notamment en ce qui concerne l'impact visuel de ces aménagements et de la publicité.



On retrouve les mêmes dynamiques et enjeux pour ces communes que pour celles du Piémont de Hanau.

Conclusion

Ces communes font face à de nombreux défis de conservation majeurs, similaires à ceux que les communes du Parc rencontrent actuellement. Ils sont notamment liés à l'artificialisation des sols, à la fragmentation des habitats et à l'implantation de centrales de production d'énergie à grande échelle. Pourtant, ces communes recèlent des espaces d'une importance capitale à préserver, comme les prairies permanentes qui fournissent une multitude de services écosystémiques essentiels et jouent un rôle crucial dans la protection des sols, la régulation du climat, le stockage du CO2 et la préservation de la beauté des paysages ; ou encore les nombreuses zones humides présentes qui contribuent également à atténuer le changement climatique, à réguler les crues et à stocker et purifier l'eau. La profession d'agriculteur est en pleine mutation et il serait essentiel de l'accompagner pour opérer une transition écologique des pratiques.

Au-delà de leurs richesses naturelles, ces communes détiennent un patrimoine bâti d'une grande valeur. Des politiques d'amélioration de l'habitat ancien s'avèrent indispensables pour préserver cet héritage et éviter la déstructuration du tissu urbain par la mobilisation de « dents creuses », vestiges de maisons tombées en ruines. La préservation des qualités urbaines et architecturales des centres-bourgs est un enjeu pour ces communes, notamment lors des projets d'extension urbaine.

Ces éléments nous amènent à considérer l'opportunité d'intégrer ces communes au périmètre du Parc et d'explorer avec elles les possibilités d'actions à mener dans les années à venir.